

**Délibération du 08 Décembre 2023**

délibération **N° 2023-59 C**

objet **Décision modificative n°1 – Budget annexe « Centre de tri de Chambéry »**

- Date de convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2023
- Date de publication : le 22 décembre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2023 s'est réuni le 08 décembre 2023 à 14 h 30 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2ème étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24**

**- Etaient présents : 22**

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

**Délégués participant en visio de droit commun : 1**

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2**

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

**Délégués excusés : 9**

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; BARBIER Marie-Claire ; GUIGUE Thibault.

**Délégués absents : 6**

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

**Délibération du 08 Décembre 2023**

délibération **N°2023-59 C**

objet **Décision modificative n°1 – Budget annexe « Centre de tri de Chambéry »**

Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative. Pour mémoire le budget primitif 2023 a été approuvé le 16/12/2022, et le budget supplémentaire le 28/04/2023.

La présente décision modificative n°1 du budget 2023 du budget annexe « Centre de tri de Chambéry » s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : + 30 000 €
- Section d'investissement : + 30 000 €

**Fonctionnement**

Dépenses	BP 2023	BS	DM1	Cumul 2023
60 - Achats et consommables	410 000 €			410 000 €
61 - Prestations de tri (dont refus)	3 984 000 €			3 984 000,00 €
61 - Autres prestations extérieures	422 500 €		- 300 000 €	122 500,00 €
62/63 - Honoraires et taxes	3 500 €			3 500,00 €
Chap. 011 - Charges à caractère général	4 820 000 €		- 300 000 €	4 520 000,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel (refacturé par BP)	1 600 000 €		+ 300 000 €	1 900 000,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	0 €			0,00 €
Chap. 66 - Charges financières	100 000 €			100 000,00 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	0 €	+ 50 000,00 €		50 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0 €	+ 118 451,37 €		118 451,37 €
Chap. 042 - Amortissements	130 000 €	+ 700 000,00 €		830 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	0 €	+ 1 631 548,63 €		1 631 548,63 €
023 - Financement de l'investissement	0 €		+ 30 000 €	30 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 650 000 €</b>	<b>+ 2 500 000 €</b>	<b>+ 30 000 €</b>	<b>9 180 000,00 €</b>

Recettes	BP 2023	BS	DM1	Cumul 2023
Chap. 013 - Rembours <sup>t</sup> sur rémunération personnel	10 000 €			10 000,00 €
706 - Prestations de tri	6 425 000 €			6 425 000,00 €
706 - Prestations pesées	0 €			0,00 €
706 - Prestations de services	60 000 €			60 000,00 €
707 - Ventes de marchandises	20 000 €			20 000,00 €
Chap. 70 - Prestations de services	6 505 000 €			6 505 000,00 €
Chap. 74 - Subventions d'exploitation	0 €	+ 2 500 000 €		2 500 000,00 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	9 000 €			9 000,00 €
Chap. 042 - Quote part subv. transférée (777)	126 000 €		+ 30 000 €	156 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)				0,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 650 000 €</b>	<b>+ 2 500 000 €</b>	<b>+ 30 000 €</b>	<b>9 180 000,00 €</b>

## Investissement

Dépenses	BP 2023	BS (avec RAR)	DM1	Cumul 2023
Chap. 16 - Amortissement capital de la dette	150 000 €			150 000,00 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	150 000 €	+ 3 960 €		153 960,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	6 280 000 €	+ 9 000 €		6 289 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	6 644 000 €	+ 251 032 €		6 895 032,12 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	126 000 €		+ 30 000 €	156 000,00 €
001 - Déficit investissement N-1		+ 936 008 €		936 007,88 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>13 350 000 €</b>	<b>+ 1 200 000 €</b>	<b>+ 30 000 €</b>	<b>14 580 000,00 €</b>

Recettes	BP 2023	BS (avec RAR)	DM1	Cumul 2023
16 - Emprunts contractés	12 900 000 €	+ 500 000 €		13 400 000,00 €
13 - Subventions	320 000 €			320 000,00 €
1068 - Réserves	0 €			0,00 €
Chap. 040 - Amortissements	130 000 €	+ 700 000 €		830 000,00 €
001 - Excédent investissement N-1	0 €			0,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	0 €	+ 0 €	+ 30 000 €	30 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 350 000 €</b>	<b>+ 1 200 000 €</b>	<b>+ 30 000 €</b>	<b>14 580 000,00 €</b>

## Explications :

### Exploitation du nouveau process du centre de tri

La mise en service industrielle du nouveau process du centre de tri, suite à son passage en extension de consignes de tri, a nécessité le renfort ponctuel de personnel (heures supplémentaires) ainsi que le fonctionnement du site certains samedis et certaines nuits supplémentaires en plus du fonctionnement hebdomadaire habituel (5 jours / 4 nuits).

Ce renforcement de personnel a permis de gérer l'ensemble des flux entrants sur Chambéry et Gilly, de déstocker les balles de matière accumulées suite aux travaux (malgré le détournement de 6 000 tonnes en 2022), mais également de fiabiliser les performances du process.

Cette stratégie permettra ainsi d'optimiser les résultats financiers 2023 du centre de tri en évitant les détournements de collecte sélective, dont l'impact est très élevé pour le syndicat : le surcoût brut est d'environ 290 € par tonne, et le surcoût net d'environ 260 €. Le détournement de 1 000 tonnes de matière, correspondant à moins de 2 semaines de matière réceptionnée, aurait ainsi représenté un surcoût budgétaire net d'environ 260 K€.

Cette augmentation de crédit budgétaire de 300 K€ est compensée par une réduction d'un montant identique de la ligne « 611 - Prestations extérieures » au chapitre 011, qui avait été provisionnée à hauteur de 350 K€ (correspondant au détournement d'environ 1 200 tonnes).

Il est donc nécessaire de modifier ainsi le budget de fonctionnement, en dépenses :

- chapitre 011 (achats et prestations) : - 300 000 €
- chapitre 012 (charges de personnel) : + 300 000 €

### Amortissement d'une subvention reçue (opération d'ordre)

Un acompte de 90 K€ de la subvention du FNADT (d'un montant total de 300 K€), attribuée au titre de la modernisation du centre de tri, a été versé en fin d'année 2022 ; cette subvention doit donc être comptablement amortie (sur 3 ans, conformément à la durée d'amortissement des travaux), en complément des amortissements existants.

Il est donc nécessaire d'abonder ainsi les lignes suivantes de 30 K€ :

- chapitre 042 – virement à la section d'invest (recette de fonctionnement) : + 30 000 €
- chapitre 040 - virement de la section de fonctionn (dépense d'investissement) : + 30 000 €

Afin d'équilibrer budgétairement les sections, il est également nécessaire d'abonder les lignes suivantes de 30 K€ :

- chapitre 023 (recette de fonctionnement) : + 30 000 €
- chapitre 021 (dépense d'investissement) : + 30 000 €

Cette modification est purement technique, et n'a aucun impact financier réel.

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article unique : approuve** la décision modificative n°1 du budget 2023 du budget annexe « Centre de tri de Chambéry » comme détaillé ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,  
Marie BENEVISE

